 Accueil à l’école St Joseph

Rue d’Elvaux 28 4650 Herve

**Personne de contact**

Linda Bastogne - Coordinatrice

Animations de vacances

🕾 : **0497/76.36.92**

🖂 : [linda.bastogne@cpas-herve.be](mailto:linda.bastogne@cpas-herve.be)

https://www.cpas-herve.be

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

DES ANIMATIONS DE VACANCES

1. **Organisation**

Les animations de vacances sont ouvertes aux enfants liés à la commune de Herve, soit par le lieu du domicile, soit par le travail des parents, soit par l'école des enfants.

Elles sont destinées aux enfants de toutes cultures et de toutes classes sociales (parents actifs ou non), de 2 ans et demi à 12 ans inclus. Les groupes sont mixtes. Les enfants qui ne sont pas encore scolarisés ou portant encore des couches, mais qui ont l’âge requis, sont également accueillis.

Nous ouvrons l’accueil durant toutes les vacances scolaires entre 7h30 et 18h (à l’exception des fériés nationaux).

Notre organisation se veut conforme au décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances et aux prescriptions déterminées par l'O.N.E.

Les activités sont adaptées aux besoins et aux rythmes des enfants. Elles visent l'entraide, la solidarité, l’esprit d’équipe mais aussi la découverte de l’environnement et le vivre ensemble.

1. **Répartition des groupes**

Pour préparer des activités plus adéquates, nous avons décidé de répartir les enfants en 4 groupes (5 durant l’été) :

* + Les minis : concerne les enfants ayant 2,5 ans, de classe d’accueil, 1ère et 2ème maternelle. Ils iront à la piscine les mercredis matin. Un coin "sieste" est aménagé pour les enfants qui souhaitent se reposer l’après-midi.
  + Les petits : concerne les enfants de 3ème maternelle et de 1ère primaire. Ils iront à la piscine les mardis matin.
  + Les moyens : concernent les enfants de 2ème et 3ème primaire. Ils iront à la piscine les jeudis matin.
  + Les grands : concernent les enfants de 4ème, 5ème, 6ème primaire et 1ère secondaire (n'ayant pas encore 13 ans). Ils iront à la piscine les jeudis après-midi.
  + Les maxis : durant les vacances de Pâques et en été, l’équipe des grands sera scindée en deux. Cette section sera uniquement composée des enfants de 6ème primaire et de 1ère secondaire. Ils iront à la piscine le mercredi matin.

1. **Horaire**

Il est nécessaire de respecter un certain horaire pour permettre de réaliser au mieux les activités prévues. Des plages horaires sont fixées pour conduire ou venir rechercher vos enfants : le matin entre **7h30 et 9h15**, à midi entre **12h et 13h15** et le soir entre **16h et 18h**.

En dehors de ces heures, les enfants ne seront pas autorisés à rester ou à retourner pour une question d’organisation et de sécurité (sauf s’il existe un accord au préalable avec la coordinatrice).

|  |  |
| --- | --- |
| **Horaire d’une journée type**  (Modulable en fonction des enfants et des activités prévues) | |
| 7h30 | Accueil et temps libre |
| 9h15 | Rassemblement des enfants et collation |
| 10h | Début des activités |
| 12h | Diner (Les animateurs mangent avec les enfants) |
| 12h30 | Temps libre |
| 13h30 | Rassemblement et reprise des activités |
| 15h30 | Collation |
| 16h – 18h | Retour des enfants et temps libre |

1. **Tarifs**

La participation financière se calcule en fonction des tarifs suivants :

* 1. Une journée :
* 6.5 € pour le premier enfant
* 5 € pour le(s) suivant(s)
  1. Une demi-journée :
* 4 € pour le premier enfant
* 3 € pour le(s) suivant(s)
  1. Une semaine de journées complètes :
* 26€ pour le premier enfant
* 20 € pour le(s) suivant(s)
  1. Une semaine de demi-journées :
* 16 € pour le premier enfant
* 12 € pour le(s) suivant(s)

A cette participation vient s'ajouter une assurance valable pour l'année civile en cours s'élevant à 2,5 € pour le premier enfant et 1,5 € pour le(s) suivant(s).

Un forfait de 3€ sera demandé à chaque enfant participant à une excursion durant les vacances d’été.

Nb : Si des motifs financiers peuvent être un frein à la participation de vos enfants chez nous, des solutions peuvent être envisagées. N’hésitez pas à en parler avec la coordinatrice

Par ailleurs, les plaines de vacances étant agréées par l'ONE, elles donnent droit à une déduction fiscale. Vous pouvez également bénéficier d’une intervention de votre mutuelle pour la participation de votre/vos enfant(s) à la plaine, n’hésitez donc pas à nous faire parvenir l’attestation à compléter.

1. **L’encadrement**

L’équipe d'animation est composée :

* d’une coordinatrice générale brevetée (durant l’été, 2 coordinatrices se relaient pour qu’il y ait toujours une responsable sur place durant la journée).
* d’animateurs âgés de + de 18 ans : brevetés ou assimilés par l’ONE, étudiants ou demandeurs d’emploi ayant une expérience dans le domaine de l’enfance et/ou de l’animation.
* d’accueillantes temps libre qui viennent renforcer l’équipe animateurs.

En ce qui concerne nos taux d’encadrement, nous favorisons au minimum :

* un animateur pour 8 enfants âgés entre 2,5 et 5 ans;
* un animateur pour 12 enfants âgés entre 6 et 12 ans.

Sur le lieu des activités, la responsable est Madame BASTOGNE Linda, coordinatrice générale, joignable au numéro suivant : **0497/76.36.92**.

1. **Repas et collation**

Nous ne fournissons pas les repas, collations et boissons durant la journée. Néanmoins, il arrive que les enfants cuisinent en groupe et mangent ensemble la préparation. S’il s’agit d’un diner, l’activité sera affichée sur les fenêtres de la classe d’accueil en précisant qu’il n’est pas nécessaire d’apporter son casse-croûte. Veuillez mettre des boissons en suffisance et si possible, privilégiez les gourdes. Nb : Les casquettes sont obligatoires lors des journées chaudes et ensoleillées.

1. **Gestion de la santé**

Chaque équipe possède une trousse de secours que les moniteurs emportent systématiquement lors des activités extérieures. Au sein de l’école, un local au calme est prévu pour administrer les petits soins (bosses et bobos).

Tout accident dont est victime un enfant dans le cadre des activités de la plaine, doit être signalé dans les meilleurs délais à la coordinatrice, afin de déclarer rapidement les faits chez ETHIAS.

En cas d’urgence, et si les personnes responsables sont injoignables, ceux-ci autorisent le responsable du centre à prendre toute mesure qui s’avère nécessaire.

Si votre enfant doit prendre un médicament, sirop, ou autre, une autorisation parentale doit être signée au préalable. Si votre enfant n’est pas autonome pour prendre ce médicament, nous vous demandons dans ce cas une autorisation de votre médecin traitant.

Les locaux et sanitaires sont nettoyés quotidiennement.

1. **Retours des enfants**

Si votre enfant peut retourner seul, nous vous demandons de remplir une attestation disponible auprès de la responsable. Dès son départ, l'enfant concerné n’est plus sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur.

Si ce n'est pas un des parents qui vient rechercher l'enfant, veuillez-nous le signaler lors de l'accueil.

1. **Communication**

* Pour pouvoir inscrire votre enfant, il est nécessaire que vous remplissiez une fiche santé et très important de **transmettre à la responsable tout changement de situation** (changement d’adresse, n° de téléphone, état physique de l’enfant, changements familiaux…), afin que votre enfant soit pris en charge de manière adéquate et qu’il soit possible de vous contacter en cas de problème.
* Les informations (concernant les piscines, les sorties ou autres) seront affichées aux fenêtres de la classe d’accueil. N’hésitez pas donc à jeter un coup de d’œil dès votre arrivée. Nb : Pour la piscine, les enfants n'ont pas besoin de prévoir de bonnets de piscine ; pour des questions de sécurité, nous préférons leur fournir des bonnets identiques.
* Nous sommes ouverts au dialogue : s’il y a un souci concernant votre enfant ou l’accueil en général, n’hésitez pas à en parler directement avec un membre de l’équipe, afin de chercher ensemble une solution.

1. **Dommages matériels**

Conformément à l’article 3 de l’assurance collective souscrite par le CPAS, les dommages causés aux matériels, vêtements, lunettes et effets personnels des personnes ne sont pas couverts. Afin d’éviter toute perte ou vol, il n’est pas autorisé de venir à la plaine avec des biens personnels (jeux, cartes, argent, gsm, …) excepté doudou et/ou tétine. En cas de perte, dégradation ou vol d'objet(s), le pouvoir organisateur décline toute responsabilité. Il est aussi à noter que les armes et autres objets susceptibles d’être dangereux sont strictement interdits.

1. **Sanctions**

Si un enfant trop turbulent continuait à perturber le groupe en ne respectant pas les règles de vie en communauté et ce, malgré plusieurs avertissements reçus, les responsables du C.P.A.S. pourraient décider d'un renvoi d'un ou plusieurs jours (voire définitif), qui vous serait communiqué par écrit.

1. **Protection des données à caractère personnel**

Conformément au Règlement européen général sur la protection des données (RGPD), relatif au traitement des données à caractère personnel, et aux lois nationales relatives à la protection de la vie privée en vigueur (dont la loi du 30/07/2018), vous bénéficiez notamment, dans les limites imposées par la loi, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données.

Vos données ne sont pas transmises à des tiers. Elles sont conservées par le CPAS de Herve et utilisées uniquement dans le cadre des inscriptions aux animations de vacances.

Pour obtenir plus de précisions concernant vos droits découlant du RGPD, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données du CPAS de Herve à l’adresse mail [dpd@cpas-herve.be](mailto:dpd@cpas-herve.be) ou par courrier au CPAS de Herve, rue de Herve, 163, 4650 HERVE (à l’attention de Madame Puissant).

Par ailleurs, en vertu du droit à l’image (article XI.174 du Code de droit économique), des photos et vidéos des enfants inscrits aux animations de vacances ne pourront être prises et diffusées sans l’accord des responsables légaux (accordé via l’autorisation parentale transmise à l’inscription).

1. **Projet pédagogique**

Une copie du projet pédagogique élaboré pour les animations de vacances est consultable sur notre site internet <https://www.cpas-herve.be/fr/services/enfance-jeunesse-famille>. Si vous souhaitez nous faire part de vos avis et/ou idées afin d’améliorer notre centre de vacances, vous pouvez les envoyer par e-mail à la coordinatrice : [linda.bastogne@cpas-herve.be](mailto:linda.bastogne@cpas-herve.be).